



**Ordre des barreaux francophones  
et germanophone de Belgique**

**Communiqué de presse du 13 novembre 2007**

**« Un avocat c'est quelqu'un qu'il faut voir avant  
pour éviter des ennuis après »**

Grande première chez les avocats francophones et germanophones de Belgique : une campagne de spots radio débute le 15 novembre 2007 afin de promouvoir le rôle préventif de l'avocat.

Bien souvent, l'on ne retient du rôle de l'avocat que ses interventions devant les juridictions pénales. Cette image a été popularisée par le cinéma, la télévision et la littérature.

Les autres rôles de l'avocat, de nature préventive, restent de ce fait dans l'ombre. De même, l'on oublie que l'avocat intervient dans de nombreuses matières autres que le droit pénal.

Bien des gens ignorent que l'avocat privilégie la résolution du conflit plutôt que le procès. Bien des gens n'imaginent même pas les circonstances où il serait utile d'avoir un avocat à leurs côtés. Que ce soit pour conseiller, négocier, organiser une médiation, un arbitrage ou une conciliation, dans tous les domaines de la vie privée et professionnelle, l'avocat est aux côtés de son client, personne ou entreprise, prêt à le conseiller et à défendre ses intérêts.

**La campagne radio lancée par les avocats francophones et germanophones de Belgique veut mettre en valeur la diversité des domaines d'intervention de l'avocat, et son rôle préventif. Elle aura pour signature le slogan « *Un avocat, c'est quelqu'un qu'il faut voir avant pour éviter les ennuis après.* ».**

Cette campagne se veut volontairement décalée dans le ton, amusante, sympathique et surtout non dramatique.

Son originalité réside dans l'usage qui y est fait du conte de fée. On y entendra l'avocat régler dans les meilleures conditions le divorce d'une Cendrillon désenchantée après 10 ans de mariage, réunir les 3 petits cochons et le loup autour d'une table pour une médiation. Il empêchera les sept nains de faire couler leur entreprise et aidera les sujets d'un roi à interpréter le jargon d'une loi incompréhensible. Bref, dans cette campagne, comme dans la vie réelle, l'avocat se montre indispensable.

Une première série de 4 spots de 30 secondes sera diffusée à partir du 15 novembre 2007 sur les antennes de La Première, Viva-Cité, Classic 21, Pure FM, BEL RTL, Contact, Nostalgie ; 2 spots en allemand seront diffusés sur BRF 1. La campagne reprendra en janvier 2008.

---

Contacts presse

O.B.F.G. communication : Tél. 02 648 20 98 - fax 02 648 11 67  
Christine de Ville - communication@avocats.be  
Me Jean-Michel Jottrand - 0475 95 33 59



**Ordre des barreaux francophones  
et germanophone de Belgique**

En outre, à partir du 15 novembre 2007, le nouveau site des avocats francophones et germanophone de Belgique [www.avocat.be](http://www.avocat.be) ou [www.rechtsanwaelte.be](http://www.rechtsanwaelte.be) pour les germanophones, sera mis en ligne ; en page d'accueil, un moteur de recherche permettra de trouver rapidement les coordonnées d'un avocat.

A partir du 15 novembre, vous pourrez écouter les spots radio en format mp3 sur notre site.

Pour la réalisation de cette campagne, l'O.B.F.G. a fait appel aux professionnels suivants :

- élaboration de la stratégie et consultance générale : Francis Van den Haute - Skills and Communication
- création : Michel Goldblat – Sachem sprl
- production : Think N Talk
- centre media : OMD – Pascale Deberghe et Justine Rolland

Pour la création de son nouveau site Internet : Raphaël Halberthal, Muriel Vandermeulen et Dominique Prudhomme - DPH & CO.

---

Contacts presse

O.B.F.G. communication : Tél. 02 648 20 98 - fax 02 648 11 67  
Christine de Ville - [communication@avocats.be](mailto:communication@avocats.be)  
Me Jean-Michel Jottrand – 0475 95 33 59